

## Faculté de droit



### DESO2203 Droit comptable

[30h] 4 crédits

Cette activité se déroule pendant toute l'année

**Enseignant(s):** Michel De Wolf, Hugues Fronville

**Langue d'enseignement :** français

**Niveau :** Second cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

Initier les étudiants à la compréhension des mécanismes de la comptabilité en partie double, de manière à leur fournir la maîtrise des concepts à connotation comptable utilisés en droit des sociétés et en droit fiscal.

Sensibiliser les étudiants à une lecture intelligente des comptes annuels des entreprises.

Introduire au droit comptable, discipline nouvelle mais authentiquement juridique, allant actuellement bien au-delà du corps de règles techniques organisant l'outil comptable.

Sensibiliser les étudiants aux particularités de la comptabilité de certaines professions libérales (avocats, notaires, huissiers...) exercées en société ou en personne physique.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

##### CONTENU

La première partie introduit l'étudiant à la technique de la comptabilité en partie double, et aux notions comptables fondamentales: bilan, compte de résultats, actif, passif, produits, charges, débit, crédit...

La deuxième partie expose le droit comptable général: organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, etc.

La troisième partie s'intéresse plus particulièrement à la comptabilité de certaines professions libérales.

La quatrième partie introduit à l'analyse financière des comptes annuels.

##### METHODE

L'enseignement alterne les exposés théoriques et les illustrations pratiques.

#### Résumé : Contenu et Méthodes

##### CONTENU

La première partie introduit l'étudiant à la technique de la comptabilité en partie double, et aux notions comptables fondamentales: bilan, compte de résultats, actif, passif, produits, charges, débit, crédit...

La deuxième partie expose le droit comptable général: sources du droit comptable, notion d'entreprise, règles d'évaluation, inventaire des comptes annuels.

La troisième partie s'intéresse plus particulièrement à la comptabilité de certaines professions libérales.

La quatrième partie introduit à l'analyse financière des comptes annuels.

##### METHODE

L'enseignement alterne les exposés théoriques et les illustrations pratiques. Des notes de cours seront mises à la disposition des étudiants. Les étudiants en difficulté avec la compréhension des mécanismes fondamentaux de la comptabilité pourront se référer à J. ANTOINE, Comptabilité - cours programmé avec tests et leur corrigé, De Boeck Université, 2000.

**Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)**

L'exposé du droit comptable supposerait une connaissance préalable de certaines notions, notamment de droit des sociétés. Dans la mesure où ces notions sont enseignées dans des cours qui pour la plupart des étudiants ne figurent qu'au programme d'années ultérieures, les enseignants de droit comptable en font un résumé.

Evaluation : L'examen en session dure en principe 2 heures 30 minutes. Toutefois un examen pratique est organisé à la fin du premier quadrimestre de cours. Les résultats de l'examen pratiques sont intégrés dans la note de juin (à raison de 50% de points), s'ils sont d'au moins 12/20, à moins que les étudiants concernés ne préfèrent, à l'instar de ceux n'ayant pas obtenu 12/20, présenter à nouveau l'examen pratique en même temps que l'examen lui-même lors de la session de juin. L'étudiant inscrit à la session de septembre présente obligatoirement l'examen pratique organisé à ce moment, conjointement à l'examen proprement dit.

**Autres crédits de l'activité dans les programmes**

<b>DROI21</b>	Première licence en droit	(4 crédits)	Obligatoire
---------------	---------------------------	-------------	-------------